

Note de conjoncture

> Analyse économique de FranceAgriMer



• n° 20 / mai 2015 / Campagne 2014/15 / Enquête prix payés aux producteurs

Le calcul des prix d'acompte résulte d'une moyenne pondérée des prix relevés chez les organismes stockeurs par les volumes collectés dans cette modalité. Les moyennes mensuelles des prix d'acompte n'incluent pas les majorations de fin de campagne (seulement les réévaluations intermédiaires), et sont par construction inférieures aux prix moyens touchés par l'agriculteur. Le calcul des prix fermes résulte également d'une moyenne pondérée établie par cette même méthode, à partir du prix pratiqué au 15 du mois.

En €/t	avril 2015		avril 2014	
	Prix fermes		Prix fermes	
Blé tendre	161		192	
Blé dur	256		232	
Orge mouture	153		161	
OBH*	149		160	
OBP**	156		179	

Prix d'acompte : n'incluent pas les majorations de fin de campagne

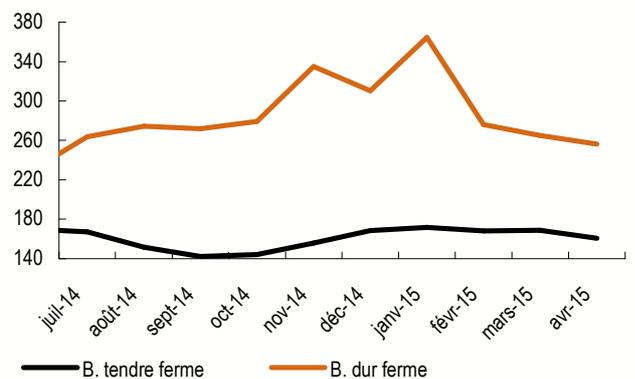
* OBH : orges brassicoles d'hiver

** OBP : orges brassicoles de printemps

Les prix à la production enregistrent des évolutions très modérées en avril. Seuls le blé tendre et le blé dur connaissent des corrections significatives : - 8 euros sur le prix moyen du blé tendre et -9 euros sur celui du blé dur. Pour toutes les autres espèces enquêtées, les variations ne dépassent pas 5 euros. Dans le cas du blé dur, cette nouvelle baisse de prix, limitée, confirme le retour à l'accalmie après l'épisode de volatilité observé de novembre à février.

Les prix actuels demeurent les plus faibles depuis la campagne 2009/10, à l'exception du blé dur, pour lequel il faut remonter à la campagne 2007/08 pour relever un prix supérieur à cette période (+11 %) et de l'avoine qui bénéficie d'un prix équivalent à celui de l'an passé. Pour les autres espèces enquêtées on enregistre toujours une décote par rapport aux prix des campagnes précédentes. La décote reste maximale sur le triticale, à -21 %.

Blés : évolution des prix payés aux producteurs €/t

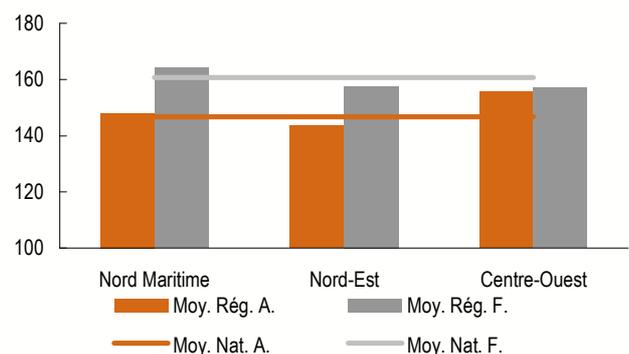


Blé tendre

Le prix à la production moyen du blé tendre recule de 8 euros en avril. Une tonne de blé s'échange donc contre 161 euros, soit 31 euros de moins qu'en avril 2014 (21 en mars) et 70 euros de moins qu'en avril 2013 (53).

A l'échelle locale, les prix demeurent très homogènes, même si les disparités se sont légèrement accrues. Les déclinaisons de prix d'un regroupement à un autre ne s'écartent que de +/- 4 euros de la moyenne nationale. Le regroupement du Nord Maritime conserve des prix les plus attractifs, avec une moyenne de 164 €/t.

Blé tendre : prix payés aux producteurs en €/t



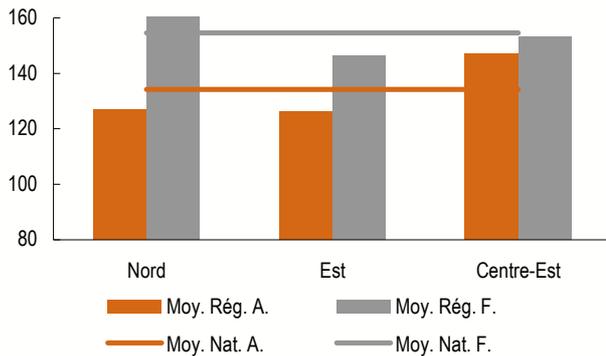
Source : enquête prix payés aux producteurs

Blé dur

Le retour à une situation plus habituelle se confirme pour le blé dur. Après la forte volatilité observée entre novembre et février, son prix d'achat poursuit depuis deux mois une évolution stabilisée, orientée à la baisse. En avril, le prix moyen offert aux producteurs perd encore 9 euros pour s'établir à 256 €/t, un prix équivalent à celui relevé à la même période en 2011/12. Le bonus à un an s'amenuise fortement, de 41 euros en mars à 24 euros en avril.

Orges

Orge mouture : prix payés aux producteurs en €/t



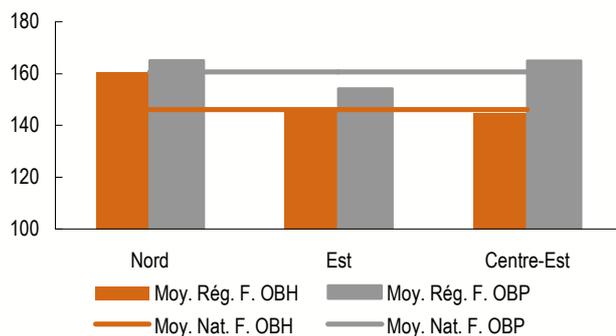
Source : enquête prix payés aux producteurs

Les variations des prix des orges en avril sont peu significatives, avec un léger effritement en orges fourragères et en orges brassicoles de printemps, alors que les orges brassicoles d'hiver gagnent quelques euros.

Les orges fourragères s'échangent autour de 153 €/t en avril. A l'échelle locale, le différentiel de prix maximum entre deux regroupements régionaux est de 15 euros. Les minimas restent relevés dans l'Est, alors que le Nord profite toujours des prix les plus attractifs (160 €/t).

En orges brassicoles, les écarts de prix interrégionaux atteignent au maximum 15 euros en qualité de printemps et 17 euros en qualité d'hiver.

Orge brasserie : prix payés aux producteurs en €/t



Source : enquête prix payés aux producteurs

Maïs

Le prix au producteur du maïs se maintient pratiquement inchangé en avril. La tendance moyenne à l'échelle nationale se porte ainsi à 137 €/t. La décote par rapport aux précédentes campagnes est également comparable à celle observée en mars : soit -18 % à un an et proche de -30 % par rapport aux campagnes 2010/11 à 2012/13.

Cette stabilité se retrouve à l'échelle régionale. Les prix demeurent homogènes, compris dans un intervalle de 6 euros, le regroupement du Sud-Ouest profitant toujours des prix les plus attractifs (140 €/t).

En €/t	avril 2015	avril 2014
	Prix fermes	Prix fermes
Maïs	137	167
Avoine	128	126
Triticale	131	166

Prix d'acompte : n'incluent pas les majorations de fin de campagne

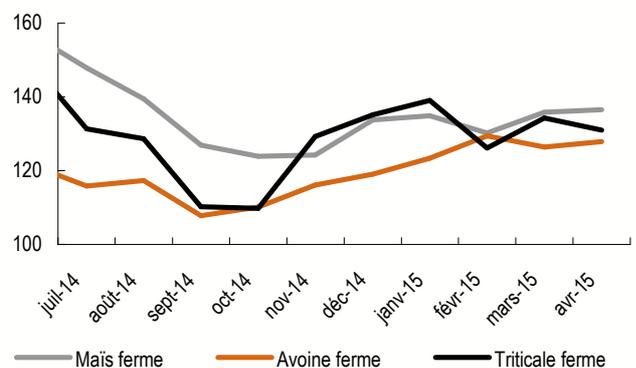
Avoine et triticale

Les prix de l'avoine et du triticale se maintiennent proches de celui du maïs, compris dans un intervalle de 9 euros. L'avoine reste l'espèce la moins chère : une tonne s'échange contre 128 euros. Elle est cependant la seule céréale avec le blé dur, dont le prix actuel n'est pas moins attractif que celui pratiqué l'an passé. En revanche, les prix actuels demeurent nettement inférieurs à ceux des campagnes 2012/13 (-59 euros) et 2011/12 (-101 euros).

Le prix du triticale s'effrite légèrement et la tonne s'échange contre 131 euros. Ce prix est le plus faible relevé à cette période depuis la campagne 2009/10.

La baisse de prix par rapport aux quatre précédentes campagnes s'échelonne de -35 euros (avril 2014) à -65 euros (avril 2013).

Maïs/Avoine/Triticale : évolution des prix payés aux producteurs €/t



Source : enquête prix payés aux producteurs

La note de conjoncture Céréales est une publication de FranceAgriMer. Directeur de la publication : Éric Allain.

Rédaction : Unité Enquêtes et données filières / services des Bases d'information économique - D. Brulé/dominique.brulé02@franceagrimer.fr -

Impression : atelier d'impression de l'Arboreal / Contact presse : L. Gibert : tél : 01 73 30 34 05 - laurence.gibert@franceagrimer.fr

V. Nicolet : tél : 01 73 30 22 54 / virginie.nicolet@franceagrimer.fr / N° ISSN 2115-3019

Copyright 2014 : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés.